

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune de CERNON

Séance du 29 juin 2026 à 18 heures 38

Date de convocation :
19 juin 2026

Date d'affichage :
19 juin 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet
Délibération n° 43.2026 - Dispositifs proposés par Terre d'Emeraude Communauté aux bénéfices des communes

M. ARRIBAS Romuald

Étaient présents :

ARRIBAS Romuald, HUGUES Estevan, MARIN Florence,
BATISTA Lionel, VARNIER Alain, TOMICKI Arzu, IGLESIAS
Katia, MAROTINE Mickaël, RENAUD Aurélie, GARNIER
Romain.

Étaient excusés :
BOUGAREL Pauline.

Secrétaire de séance :

M. HUGUES Estevan



Délibération n° 43-2026

Délibération relative aux dispositifs proposés par Terre d'Émeraude Communauté en faveur des communes membres

La communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté a décidé de mettre en place des mesures en faveur des communes membres. Ces dispositifs comprennent :

- Des tarifs préférentiels pour l'accès à la base de loisirs de Bellecin ;
- Des bons d'achat valables au Musée du Jouet, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Tarifs préférentiels pour les entrées à la base de loisirs de Bellecin

Le Conseil d'Administration de la Régie de Bellecin a approuvé la création d'une offre dédiée aux communes de Terre d'Émeraude Communauté.

Celles-ci peuvent désormais se procurer des tickets d'entrée à la piscine de Bellecin au tarif avantageux de 5 € l'unité (contre 7,20 € en tarif public), afin de les revendre à prix modéré ou de les attribuer gratuitement à leurs administrés.

Cette mesure est soumise à un achat minimum de 100 tickets, et les billets émis bénéficient d'une validité de deux ans.

Bons d'achat au Musée du Jouet dans le cadre des fêtes de fin d'année

Dans la perspective des événements organisés par les communes à l'occasion des fêtes de Noël, Terre d'Émeraude Communauté, en collaboration avec le Musée du Jouet, propose la mise en place de bons d'achat dont le montant est librement déterminé par chaque collectivité.

Cette initiative vise à soutenir un acteur culturel emblématique du territoire tout en encourageant une démarche d'achat local.

Sous réserve qu'au moins soixante tickets soient réservés par la population, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'acquisition de cent tickets de piscine au tarif unitaire de cinq euros, soit un montant total de cinq cents euros ;
- D'AUTORISER la vente de ces tickets aux particuliers par lots minimaux de cinq unités, au prix de vingt-cinq euros le lot ;
- D'ÉMETTRE un avis défavorable à l'achat de bons d'entrée pour le musée du jouet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire, Romuald ARRIBAS

